

PROGRAMME DE FIDÉLITÉ

Aloa Vacances



Règlement programme Aloa Fidélité

Le programme Aloa Fidélité a pour objectif de récompenser les clients qui réservent des séjours dans les campings Aloa Vacances. Il permet de cumuler des "fleurs Aloa" à chaque réservation éligible, lesquelles donnent accès à des statuts évolutifs et des avantages supplémentaires. L'utilisation de ces avantages est strictement réservée au titulaire du compte fidélité. Les titulaires acceptent que le programme Aloa fidélité puisse être modifié, en tout ou partie, à tout moment. Les conditions générales mises à jour du programme fidélité seront alors disponibles à tout moment sur le site internet www.aloa-vacances.com/programme-fidelite-aloa-vacances/.

Abonnement

Pour activer votre programme fidélité, vous pouvez le faire directement via votre espace Mon Compte ou bien par téléphone au 02 51 230 230.

Validité du compte

Pour que le programme fidélité et ses avantages restent valides, le titulaire de la carte doit effectuer régulièrement des séjours dans l'un des campings Aloa Vacances. En d'autres termes, **il est nécessaire de ne pas dépasser un délai de 2 ans** (à compter de la date anniversaire, soit la date d'adhésion au programme fidélité) sans avoir séjourné dans un des campings Aloa Vacances. Passé ce délai de 2 ans d'absence, les avantages cumulés seront automatiquement annulés.

De plus, toute utilisation frauduleuse du compte Aloa fidélité ou tout acte contraire aux présentes conditions générales pourra entraîner l'annulation immédiate du compte et des avantages acquis, sans possibilité de réclamation d'indemnité par le titulaire.

Rétroactivité

Si votre programme fidélité n'est pas activé, nous ne pourrions pas comptabiliser les séjours effectués avant cette activation. Veuillez noter que le programme fidélité est lié à une adresse e-mail spécifique. Si vous effectuez une réservation avec une adresse différente de celle enregistrée lors de l'adhésion, les fleurs gagnées lors de ce séjour ne pourront pas être comptabilisées pour le programme fidélité.

Programme Aloa Fidélité

Les fleurs Aloa

Les fleurs Aloa vous permettent d'accéder à des statuts supérieurs et aux avantages associés. Vous gagnez des fleurs pour chaque réservation éligible effectuée dans l'un des campings Aloa Vacances. L'évolution de votre statut dépend du nombre total de fleurs accumulées au cours de votre période de qualification. Ainsi, plus vous accumulez de fleurs, plus vous bénéficiez de nouveaux avantages.

Gain de fleurs

1 € de votre réservation = 1 fleur Aloa 

Gagnez des fleurs Aloa pour chaque euro dépensé lors de votre réservation. Désormais, les fleurs sont calculées sur le montant total TTC de votre dossier de location. Cela signifie que le calcul inclut l'intégralité des prestations réservées (tarif de location, suppléments réservés, frais de dossier, taxes et redevances). Les dépenses effectuées directement sur place durant votre séjour ne sont pas comptabilisées. Le montant total sera arrondi à l'euro supérieur. Ce nouveau mode de calcul s'applique à compter de la saison 2026 et n'est pas rétroactif sur les séjours effectués antérieurement. Les réservations de groupe effectuées par une seule personne (c'est-à-dire plus de 2 hébergements au nom de la personne effectuant la réservation) ne pourront pas être comptabilisées pour les fleurs Aloa, et les fleurs acquises lors de telles réservations seront retirées.

Les fleurs Aloa Vacances vous seront attribuées 8 jours après votre départ, une fois votre séjour consommé dans l'un des campings Aloa Vacances.

Exemple : Un séjour coûtant 899 € TTC vous rapporte 899 fleurs.

Fleurs et avantages associés

Le cumul des fleurs vous permet d'avoir un statut qui évoluera en fonction du nombre de fleurs. A chaque palier passé, vous obtenez des avantages supplémentaires.

Tableau des statuts et avantages associés :    

STATUT	EXPLORER	ARGENT	OR	PLATINIUM
Nombre de fleurs cumulées grâce à votre fidélité	Entre 0 et 2 000 fleurs	Entre 2 000 et 5 000 fleurs	Entre 5 000 et 10 000 fleurs	+ de 10 000 fleurs
Avantages				
Frais de dossier	-	-	Offert	Offert
Wifi offert (si payant au camping)	-	Oui	Oui	Oui
Remise basse saison	-	5%	8%	10%
Remise haute saison : juillet	-	-	5%	8%
Remise haute saison : août	-	-	-	5%

Frais de dossier : Offert pour tout séjour à partir de 3 nuits minimum en basse saison et à partir de 7 nuits minimum en haute saison

Wifi : Offert pour tout séjour à partir de 3 nuits minimum en basse saison et à partir de 7 nuits minimum en haute saison. (sous réserves des campings)

Remise basse saison (du 04/04/26 au 03/07/26 et du 29/08/26 au 13/09/26) selon campings : % (cf tableau ci-contre) de remise en basse saison pour tout séjour de 3 nuits minimum cumulable avec les offres en cours*

Remise haute saison (du 04/07/26 au 28/08/26) :

% (cf tableau ci-contre) de remise en haute saison pour tout séjour de 7 nuits minimum, cumulable avec les offres en cours. La remise s'applique uniquement si la durée de 7 nuits minimum est respectée dans la période concernée.

* (hors l'offre : "2 semaines réservées, la troisième offerte")

Utilisation et périodes

Les avantages (cf. tableau ci-dessus) sont valables selon les dates d'ouverture et de fermeture des campings et dans tous les campings Aloa Vacances listés ci-dessous selon les disponibilités des stocks :

- Camping Ker Yaoulet
- Camping les Ajoncs d'Or
- Camping la Riviera
- Camping l'Océan
- Camping Riez à la Vie
- Camping le Nid d'été
- Camping les Pirons
- Camping les Flots Bleus
- Camping Oléron Loisirs
- Camping l'Orée du Bois
- Camping Beauséjour
- Camping le Clos Virgile
- Camping la Maïre
- Camping l'Etoile de Mer

Règlement divers

Les séjours réservés via les tour-opérateurs (OTAS), tout autre partenaire n'étant pas directement l'un des campings Aloa Vacances, ainsi que les réservations effectuées par l'intermédiaire d'un CSE (comité social et économique), à l'exception des offres "coup par coup", ne peuvent pas bénéficier du programme Aloa fidélité. Autrement dit, seuls les séjours réservés directement avec Aloa Vacances peuvent bénéficier du programme Aloa fidélité. De plus, les clients ayant le statut de résident ne peuvent pas adhérer au programme fidélité.

Les fleurs Aloa ne pourront faire l'objet d'un remboursement partiel ou total en numéraire, d'un versement quelconque en espèces ou donner lieu à un autre avantage qu'une réduction du prix de la location de l'hébergement (ex. : location de vélos, règlement des bracelets piscine, consommations au restaurant, etc.).

En cas d'annulation du séjour, les CGV en vigueur seront appliquées, également, les fleurs obtenues pour le séjour annulé seront perdues. Des remises supplémentaires pourront également être accordées dans le cadre de campagnes promotionnelles ponctuelles, proposées notamment sur le site www.aloa-vacances.com ou via l'envoi de newsletters.

Données personnelles et autres

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite loi "Informatique et Libertés", vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant, en adressant une demande écrite au Service Clientèle d'Aloa Vacances. Vous avez également la possibilité de refuser de participer au programme fidélité en le notifiant par écrit au même service. Dans ce cas, toutes les fleurs Aloa cumulées seront définitivement perdues.

L'adhésion au programme implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. En participant au programme Aloa fidélité, vous acceptez expressément ses conditions. Pour connaître l'ensemble de vos droits en matière de protection des données personnelles, vous pouvez consulter la Charte de Protection des Données Personnelles sur notre site internet, à l'adresse suivante : <https://www.aloa-vacances.com/gestion-de-vos-donnees-personnelles/>.

Le présent règlement est applicable pour la saison 2026 et prévaut sur toute version antérieure. En cas de litige, les parties s'engagent à privilégier une résolution amiable. La loi française est seule applicable, et tout différend non résolu à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de La Roche-sur-Yon.